



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ANNEE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION



1ère SÉANCE

Madame la Présidente du CCAS soussigné

Certifie que le compte rendu

de la présente délibération

a été affiché dans les délais légaux

Pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges, Présidente
la Présidente du CCAS.
Rachida Fellah.

SÉANCE DU 28 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES s'est réuni à 10H00 à l'hôtel de ville –salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le CCAS le 24 Mars conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS :

Kristell NIASME, Rahma FELLAH, Bernardina DA SILVA ALVES, Rachida DOUNRAR, Bernard LEROI, Juliette GBAGBO, Daniel BAUER, Yolande DAVY, Jean Yves MOORS, Founé TOURE, Carmita PEREIRA

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :

Marie-Pierre FIOT Directrice des Solidarités, Alan ALIJAGIC Responsable de la MDS, Sandy GIRAULT Responsable Adjointe à la MDS, Colette MONEGER Assistante de direction.

=====



DELIBERATION 2025-01-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R 123-19,

Considérant que chaque nouveau conseil d'administration doit établir son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation,

DELIBERE

Voté à l'unanimité

Article unique : Approuve et confirme l'application du règlement intérieur du conseil d'administration ci annexé,



Kristell NIASME

Présidente du CCAS

P10 Pour Madame le Maire, Présidente
et Vice-Présidente du CCAS.
Madame Fellati.